



VILLE DE
CHAMPAGNE SUR OISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2024

Le treize juin deux mille vingt-quatre à vingt et une heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane CARTEADO, Maire.

Présents : M. Stéphane CARTEADO, M. Jean Jules MORTEO, Mme Marie BEAUMELOU, M. Pascal VAUZELLE, Mme Ermelinda AMEAO, M. Mme Audrey MAZUREK, M. Abdel BABACI, Mme Rolande REBYFFE, Mme Alexandra MARGUERITE, Mme Marina LOOS, Mme Stéphanie LAFINE, M. Thierry JOUE, M. Fabien PIVETTE, M. Michel LAVENTURE, Mme Ilda FELICIDADE, Mme Corinne VASSEUR, M. Albert ALFANDARI, Mme Sophie LEVASSEUR, M. Christian MIGLIAVACCA, Mme Christine VISINE.

Absents ayant donné pouvoir :

M. Didier VAUCHEL pouvoir à Audrey MAZUREK
Mme Valérie COLAROSSO pouvoir à Rolande REBYFFE
M. Arnaud DUBOIS pouvoir à Abdel BABACI
M. Nicolas LHERBIER pouvoir à Jean Jules MORTEO
M. Priam PUCA pouvoir à Marie BEAUMELOU
Mme Sophie MOUQUET pouvoir à Stéphanie LAFINE
M. Philippe SCHOEFFEL pouvoir à Sophie LEVASSEUR
Mme Nathalie JULIAT pouvoir à Albert ALFANDARI

Absente : Mme Nathalie CHABLE

Secrétaire de séance : M. Fabien PIVETTE,

N°20241306-32 : Approbation du Plan Communal de Sauvegarde

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) permet de prévenir et de sauvegarder la population afin de prévenir et d'assurer la protection et la mise en sécurité des personnes et des biens, au regard des risques connus.

La Commune a élaboré en 2009 un PCS qui prévoit les mesures d'alerte, d'information et de protection et de soutien de la population.

Afin d'actualiser ce document un travail de modification a été entrepris. La mise à jour plan a été élaborée avec le concours du Centre de Secours en concertation avec l'équipe municipale, afin de garantir son efficacité.

Le PCS est constitué de plusieurs documents :

- Le diagnostic des risques et vulnérabilités locales
- L'organisation assurant la protection et le soutien de la population
- Les modalités de mise en œuvre de la Réserve Communale de Sécurité
- L'organisation du poste de commandement communal mis en place par le maire
- Les actions devant être réalisées par les services techniques et administratifs communaux
- L'inventaire des moyens propres de la commune ou des personnes privées
- Les mesures spécifiques devant être prises pour faire face aux conséquences prévisibles
- Le recensement des dispositions déjà prises en matière de sécurité civile
- Les modalités de prise en compte des personnes bénévoles

- Les dispositions assurant la continuité de la vie quotidienne jusqu'au retour à la normale
- livret opérationnel qui regroupe les actions communales de sauvegarde à engager en fonction d'états de la gestion de crise ;
- - carte d'actions inondation qui regroupe les actions et l'organisation à mettre en œuvre pour gérer les évènements sur la commune...

La Commune est concernée par les risques suivants :

- Le risque inondation
- Le risque mouvement de terrain
- Le risque transport de matières dangereuses
- Le risque tempête

Les principales modifications concernent :

- L'ajout des risques
- Actualisation des sites d'hébergement
- Mise à jour des matériels disponibles

Vu le code de la sécurité intérieure et notamment ses articles L 731-3 et R 731-1 et suivants ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2212-1, relatif aux pouvoirs de police du maire ;

Considérant que les habitants de la commune peuvent être victimes d'accidents ou de désagréments, qu'ils soient d'origine naturelle, technologique, accidentelle ou terroriste et qu'il convient, en vertu des devoirs de protection de la population, de pouvoir y faire face ;

Considérant qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise ;

Vu l'avis favorable de la commission sécurité du 3 juin 2024,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des voix (28 voix POUR dont 8 pouvoirs),

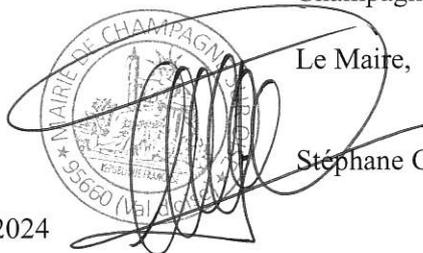
DECIDE d'adopter le plan communal de sauvegarde

AUTORISE le Maire à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération

Pour extrait certifié conforme,
Champagne sur Oise, le 14 juin 2024

Le Maire,

Stéphane CARTEADO



Date de convocation : 07/06/2024

Nombre de membres :

En exercice : 29

Présents : 20

Votants : 28

Dont pouvoirs: 8